RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE EXISTANT DU BÂTIMENT CŒUR DE VILLE À VINCENNES, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ OPUS'CONCEPTS

DÉCISION N° DM-26-311

EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-25-458 du 12 décembre 2025 de signer le marché de mission de maitrise d'œuvre relative à l'amélioration des installations de désenfumage existant du bâtiment Cœur de Ville à Vincennes avec la société OPUS'CONCEPTS (notifié le 19/12/2025) ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'ajouter une mission de coordination SSI au marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société OPUS'CONCEPTS, sise 65B rue de la République – 93160 NOISY-LE-GRAND, représentée par Monsieur Sébastien VOISIN, Président, l'acte modificatif n°1 au marché de de mission de maitrise d'œuvre relative à l'amélioration des installations de désenfumage existant du bâtiment Cœur de Ville à Vincennes.

L'acte modificatif a une incidence financière sur le montant du marché public :

- montant initial : 81 765,00 € HT (98 118,00 € TTC)
- montant de l'acte modificatif n°1 : 4 000,00 € HT (4 800,00 € TTC)
- nouveau montant du marché public : 85 765,00 € HT (102 918,00 € TTC)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260907-lmc1H14540H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/09/2026
Date de Publication : 07/09/2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260907-lmc1H14540H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/09/2026
Date de Publication : 07/09/2026